



## **Règlement du Jeu Concours**

**« 100% Habitat 100% Déco - Gagnez 500€ et aménagez votre logement ! »**

### **Article 1. Organisation du jeu**

L'OFFICE64 de l'Habitat, dont le siège social se situe : l'OFFICE64 de l'Habitat– 5 allée de Laplane, CS88531 BAYONNE Cedex-, représenté par son Directeur Général, Philippe ETCHEVERRIA, organise du 2 au 4 mars 2018 inclus au salon de l'habitat à Biarritz, un jeu-concours (ci-après dénommé « le jeu ») avec tirage au sort, dénommé « Jeu Concours 100% Habitat 100% Déco - Gagnez 500€ et aménagez votre logement ! ».

### **Article 2. Conditions de participation**

Le jeu est ouvert à toutes personnes physiques, majeures à la date de commencement du jeu le 2 mars 2018, résident en France métropolitaine.

La participation au jeu est gratuite, n'implique aucune obligation d'achat et réservée aux visiteurs du Salon 100% Habitat – Halle d'Iraty.

Sont exclus du jeu le personnel de l'OFFICE64 et leur famille, ainsi que toute personne ayant collaboré à la conception ou à la réalisation du jeu.

La participation au jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité. Le non respect de ces conditions entrainera la nullité de la participation.

### **Article 3. Modalités de participation**

Les bulletins de participation (dont copie jointe en tête des présentes) sont disponibles gratuitement du 2 au 4 mars 2018 inclus, sur le stand de l'OFFICE64 de l'Habitat n°167 hall 2 – parc des expositions de la Halle d'Iraty à Biarritz,

Pour participer au jeu, il suffit de compléter un bulletin de participation avec noms, prénoms, adresse et téléphone.

Les bulletins seront ensuite déposés dans l'urne au plus tard le 4 mars 2018 avant 19h.

Tout bulletin incomplet ou illisible sera écarté du tirage au sort.

### **Article 4. Détermination des gagnants**

Le gagnant sera désignés par tirage au sort parmi les participant ayant correctement rempli le bulletin de participation.

Le tirage au sort aura lieu le 06 mars 2018 à 10h au siège social de l'OFFICE64 en présence d'un huissier de justice de l'Etude SCP NOËL-TARDY et se terminera à 12h le 06 mars 2018.

Le gagnant sera averti soit par téléphone, soit par courrier au vu des coordonnées fournies sur le bulletin de participation.

## **Article 5. Lot et remise du lot**

Le lot est constitué par un bon d'achat d'une valeur de 500€ auprès d'une enseigne de décoration, choisie par l'OFFICE64 de l'Habitat.

Le lot gagné sera incessible, intransmissible et ne pourra donner lieu à aucun échange ou remise de sa contre valeur, totale ou partielle, en nature ou en numéraire.

Le gagnant pourra venir chercher son lot au siège de l'Office, au pôle accession et ce, avant le 31 mars 2018. Si le lot n'est pas retiré à cette date, il restera propriété de l'organisateur.

Le gagnant autorise expressément l'OFFICE64 à utiliser ses noms et prénoms dans le cadre de tout message ou manifestation publicitaire ou promotionnel, sur tout support, sans que cette autorisation ouvre droit à d'autre contrepartie que celle du lot offert.

## **Article 6. Responsabilités**

L'OFFICE64 se réserve le droit :

- d'annuler, d'écourter, de suspendre le jeu si les circonstances l'exigeaient
- de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente

Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

## **Article 7. Litige**

L'OFFICE64 tranchera souverainement toute question relative à l'interprétation et l'application du présent règlement et du jeu. Ces décisions seront sans appel.

Toute contestation ou réclamation relative à ce jeu devra être formulée par écrit et adressée à l'adresse visée à l'article 10 et ne pourra être prise en considération au-delà d'un délai d'un mois à compter de la clôture du jeu.

Toute contestation relative à l'interprétation et/ou l'exécution des dispositions du présent contrat sera exclusivement portée devant les tribunaux compétents de BAYONNE.

## **Article 10. Règlement**

Le règlement est déposé à l'Etude SCP NOËL-TARDY, HUISSIERS, 18 avenue de la Légion Tchèque à BAYONNE. Il est également consultable sur le site [www.immo.office64.fr](http://www.immo.office64.fr)

Il entrera en vigueur le vendredi 2 mars 2018, date d'ouverture du salon et se terminera le 6 mars 2018 à 12h, date de fin de l'opération lors du tirage au sort.